

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY
*Directeur à la Direction des Monuments et
des Sites – A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2322-0015/03/2005-212PU
N/Réf. : AVL/cc/FRT-2.19 /s. 390
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Rue du Curé, 2. Hôtel Communal. Avant-projet de restauration.
Avis de principe
Dossier traité par Stéphane DUSQUESNE

En réponse à votre lettre du 30 mars 2006, sous référence, réceptionnée le 3 avril, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Commission, en sa séance du 26 avril 2006 concernant l'objet susmentionné.

La demande de principe porte sur les grandes options de l'avant-projet de restauration des façades et des intérieurs de l'hôtel communal de Forest. Elle se fonde sur une série d'études préalables qui ont été synthétisées lors de réunions de travail tenues à l'initiative de la commune, auxquelles la CRMS et la DMS ont été invitées.

La CRMS se félicite de cette méthode de travail qui permet d'avancer progressivement et en pleine connaissance de cause. En effet, le vaste dossier introduit comporte un important volet d'analyse et de diagnostics de la situation existante ainsi que des propositions d'interventions partout où cela semble nécessaire. Dans l'ensemble, le dossier est fort bien fait. Il est d'ores et déjà très complet, même si quelques renseignements complémentaires doivent être recueillis. Quelques mises au point des options d'avant-projet et des options de restauration sont nécessaires, notamment pour ce qui concerne la conservation des briques de façade et la restauration des vitraux, ainsi que l'accès des services communaux aux personnes avec voitures d'enfant ou à mobilité réduite.

Une étude historique précise les connaissances relatives au monument. Elle permet également d'identifier et de dater les interventions postérieures à l'inauguration de l'hôtel communal, en 1938. Ces interventions sont essentiellement de trois natures : réparations (notamment suite aux dégâts dus à la Seconde Guerre mondiale), transformations suite à de nouvelles exigences (ascenseur côté rue du Curé, bureaux d'échevins supplémentaires, sécurisation des guichets, informatisation des services, ...) et modernisations (chauffage, éclairage, installations électriques diverses). De nouvelles interventions liées à la sécurité devront être envisagées (exutoires de fumées, compartimentage, sécurisation des lanterneaux, signalisation, etc.) ; celles-ci sont incluses dans le présent avant-projet. Par contre, la proposition des auteurs de projet relative à la restauration du mobilier administratif d'origine n'a pas été retenue par la Commune. La CRMS regrette d'autant plus ce parti que l'effort consenti pour remettre l'hôtel communal en valeur est important et que le

mobilier, spécialement conçu par l'auteur de l'édifice, l'architecte Jean-Baptiste Dewin, est de qualité.

Il faut souligner que l'hôtel communal a été conçu comme une œuvre d'art totale ; les bâtiments publics de cette qualité et de cette importance qui ont conservé leur mobilier d'origine sont extrêmement rares. La CRMS insiste donc particulièrement auprès de la Commune pour qu'elle restaure le mobilier qui a récemment souffert de mauvaises conditions de stockage et qu'elle en remette en place les éléments significatifs là où cela s'avère pertinent (cabinets d'échevins, lieux d'attente du public, etc.). La CRMS demande aux auteurs de projet de faire des propositions précises en ce sens.

L'analyse de la situation existante, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, fait apparaître les problèmes classiques des constructions datant des années 1930. Ils sont énumérés de manière exhaustive dans le dossier de synthèse, de même que les interprétations des sondages, essais et analyses effectués. Ces études ont permis de préciser le contenu de la mission des auteurs de projet.

Pour ce qui concerne les options de restauration, la note de synthèse fait apparaître que « (la) démarche de restauration et de rénovation rejoint davantage une volonté de conservation, de préservation et de continuité de la lecture du bâtiment, de sa qualité spatiale et stylistique. Les nouvelles interventions appartiendront donc davantage à des interprétations actuelles cohérentes par rapport à l'architecture de Dewin sans volonté de distinction/distanciation contemporaine spécifique. » C'est dans ce cadre philosophique modeste et juste que la CRMS a examiné l'avant-projet en question. Elle a émis les remarques et recommandations suivantes :

Restauration des façades :

- Parements : A ce stade-ci du dossier, les problèmes de porosité et de dégradation des briques de parement ne paraissent pouvoir se résoudre que par le remplacement de celles-ci. La localisation des parties endommagées montre que le problème n'est pas aussi dramatique qu'à l'hôtel de ville d'Hilversum où il a fallu remplacer 80% du parement. Les premières évaluations permettent de considérer qu'environ 20% des parements seraient concernés. Une étude des briques de remplacement disponibles, de leurs propriétés et de leur comportement par rapport aux briques existantes, ainsi qu'une évaluation plus précise à la fois des zones concernées par les dégâts et de la gravité de ceux-ci devraient permettre de nuancer davantage les solutions à apporter à cette question. En effet, certaines zones altérées sont délimitées par des éléments architecturaux précis (pilastres, entablements, etc.), permettant éventuellement un remplacement sans créer trop de problèmes de lecture. Par contre, là où des dégradations apparaissent dans de grandes surfaces planes, le remplacement risque de créer un effet de « mouchetage » très pénalisant, qui pourrait encore se marquer davantage par temps de pluie. Dans ces cas, le remplacement n'est peut-être pas le remède le plus adéquat. La CRMS demande de poursuivre les recherches sur ce point afin de préciser les différents types d'intervention possibles dans le projet définitif. La même attention sera requise pour la restauration des joints.

Pour la restauration des bétons et des enduits en simili-pierre, les options finales sont à l'étude. La CRMS conseille l'usage de la passivation cathodique pour restaurer les éléments en béton ayant un intérêt esthétique.

- Châssis et vitrages : Le rapport indique que la plupart des châssis métalliques à « fins profilés » sont en mauvais état et devraient être remplacés, tandis que les châssis à « gros profilés » du rez-de-chaussée et du premier étage sont en bon état. Ce parti devra être précisé. Par ailleurs, le rapport propose l'intégration d'un double vitrage feuilleté pour améliorer les performances techniques et de sécurité du bâtiment. La CRMS émet des réserves sur cette solution maximaliste (voir les solutions adoptées pour la restauration de l'ancien hôtel communal de Laeken – Bockstael). Elle demande de lui fournir le calcul du K et de vérifier si l'une des solutions n'est pas suffisante (de préférence, le verre feuilleté). Des échantillons devront être présentés pour vérifier si la configuration des châssis permet la solution qui sera proposée in fine.

- Vitraux : La CRMS émet les plus nettes réserves sur la proposition de pose de vitrages de protection. Par contre, elle ne voit aucun inconvénient à ce que des renforcements de la structure soient mis en place car le dessin des vitraux semble le permettre. On notera qu'il y a très peu de calibres détériorés. Certains vitraux, trop bombés, devront peut-être être déposés pour être

restaurés, mais la CRMS demande que ce mode d'intervention ne soit pas appliqué systématiquement.

- Ferronneries extérieures : Selon le rapport de synthèse, elles devront être déposées et sablées, et les semelles en plomb renouvelées. Des précisions devront être apportées à ce sujet.

- Sculptures extérieures en bronze de la tour : il est proposé de recourir à une nouvelle dorure à la feuille. Sait-on ce que Dewin avait prescrit ?

- Mise en lumière de la tour : On sait que la tour fut conçue à l'origine pour être éclairée. Le croquis de mise en lumière joint au rapport de synthèse est cependant loin d'être suffisamment explicite sur le projet en question ? Celui-ci devrait faire l'objet d'une proposition détaillée et fondée sur une analyse documentant, notamment, l'effet voulu par Dewin à l'origine..

- Aménagement des abords : L'adaptation de la configuration et des matériaux des parkings et l'ajout d'un auvent à vélo nécessite encore des mises au point. L'auvent à vélo, situé en retrait de l'alignement, dans le grand renforcement de la rue du Curé, devra être aussi discret que possible. Sa position définitive pourrait faire l'objet de recherches complémentaires.

Restauration intérieure :

- L'accès des PMR et mères de familles pourvues de poussettes : cette question a déjà fait l'objet de plusieurs études et de diverses réunions sur place. La CRMS ne s'était pas opposée à la destruction de la cage d'escalier et de la cage d'ascenseur existantes côté rue du Curé. En effet, l'accès des PMR par l'entrée du public ne nécessite que des modifications extérieures acceptables et peu visibles, et le remplacement de l'ascenseur existant par un ascenseur plus vaste permettrait de résoudre totalement l'accès à l'étage. Pour ce qui concerne l'accès à la salle des guichets, un accueil confortable des handicapés serait aménagé à proximité de l'entrée du public, rue du Curé. Toutefois, la proposition de surélever le 2^e palier des trois parties du hall d'entrée continue à poser problème. Le projet de rassembler 6 marches de part et d'autre de la cloison vitrée existante n'est pas résolu de manière convaincante et laisse deviner que la modification du dispositif actuel risque d'altérer l'élégance, la perception spatiale et la hiérarchie des volumes existants. La CRMS reste très réservée sur cette solution. Elle se demande, en particulier, s'il est vraiment nécessaire de modifier le niveau de ce palier intermédiaire. En effet, les handicapés étant accueillis à proximité de l'entrée, c'est essentiellement l'accès des mères de famille avec poussettes qui continue à poser problème. Toutefois, quoi que l'on fasse, et même si l'on parvenait à résoudre la question du 2^e hall, il restera encore 3 marches à franchir pour accéder à la salle des guichets. Dès lors, la CRMS s'interroge sur la pertinence d'introduire des modifications d'une telle complexité, avec le risque d'altérer la gradation spatiale très fine réalisée par Dewin. Ne serait-il pas préférable de conserver le dispositif actuel qui obligera à monter deux volées de trois marches au lieu d'une seule ? (la première volée étant éventuellement franchissable à l'aide de l'ascenseur), en admettant que trois marches restent un obstacle franchissable avec une poussette.

- La salle des guichets : Le programme prévu tient compte des aspects patrimoniaux des lieux, de l'aménagement des sorties de secours et de chemins d'évacuation ainsi que de la restructuration de certains services. Les options proposées sont excellentes.

Contre-lanterneau : les solutions proposées à ce stade-ci de l'étude pour les nouveaux verres et l'intégration des exutoires de fumées ne paraissent pas pouvoir être retenues : des solutions moins visibles ou plus « architecturées » devraient être étudiées, et des échantillons de vitrages devraient être proposés. A ce propos, l'expérience effectuée par l'UCB pourrait judicieusement être mise à profit.

- Cabine de traduction de la salle du Conseil : La solution proposée vaut mieux que la situation actuelle, mais la CRMS s'interroge sur sa nécessité de prévoir une cabine de traduction car elle n'en connaît pas d'autre exemple dans les communes bruxelloises.

- Revêtements de sol : Pour les revêtements en carrelage, les conclusions relatives aux revêtements des sous-sols dépendent notamment de la dépose d'une partie de la dalle qui les porte. A ce stade-ci du projet, ce parti n'est pas argumenté par une étude de stabilité. La CRMS

demande d'être mieux documentée sur la nécessité de cette intervention et sur ses conséquences patrimoniales.

Pour les revêtements de sol en bois, il semble que le principal problème soit lié à l'entretien. Il en va de même pour les sols en marbre. Des échantillons devront être approuvés pour les quelques cas de remplacement.

- Revêtements muraux : un travail d'identification des différents bois utilisés a été effectué. Toutefois, le rapport de synthèse estime qu'il est actuellement prématuré de définir avec exactitude la technique de restauration à appliquer. Idem pour les revêtements en plâtre. Le rapport reste très laconique pour la restauration des menuiseries en bois. Ce point sera complété dans le projet définitif.

- Etudes stratigraphiques : ces études ont été limitée à la détermination de la nature et de la nuance des peintures. Elles ne comprennent ni une analyse matérielle précise du support, ni des peintures. Elles devraient donc être complétées sur ces points.

Conclusion :

La CRMS félicite la Commune et les auteurs de projet de la qualité du travail accompli. Elle rend un avis globalement favorable sur celui-ci tout en effectuant des remarques ponctuelles sur les aspects qui restent à approfondir.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U.